



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1725

Attribution d'une subvention affectée de 3000 euros à l'association Coordination urgence migrants

Action Sociale

**Rapporteur** : Mme RUNEL Sandrine

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1725 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AFFECTEE DE 3000 EUROS A L'ASSOCIATION COORDINATION URGENCE MIGRANTS (ACTION SOCIALE )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Coordination urgence migrants (CUM) est un lieu de concertation et de coordination entre individus et associations impliquées auprès des migrants, principalement dans les situations d'urgence.

Cette association a pour objet de promouvoir et défendre les droits des étrangers en France et veiller à leur application, quelle que soit leur situation, de mener des actions répondant à un besoin identifié concernant cet objet, et notamment :

- initier ou soutenir toutes actions destinées à faire prendre conscience aux citoyens des réalités vécues par les migrants ;
- favoriser toutes initiatives permettant d'améliorer la situation des migrants, en particulier par des actions vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- susciter la mise en place d'équipes poursuivant localement ces objectifs avec des migrants et accompagner celles-ci dans leurs actions.

Dans ce cadre, la CUM a déposé un dossier de subvention relatif à l'accompagnement réalisé plus particulièrement sur le site 5 place Chardonnet à Lyon 1<sup>er</sup>, cet immeuble étant mis à disposition par les HCL en vue de la mise en œuvre de différentes prises en charge.

Au vu des objectifs de l'association et du projet, il vous est donc proposé d'attribuer la subvention suivante :

| Enveloppe | Nom bénéficiaire              | Adresse   | Montant proposé 2022 | Type de subvention | Objet subvention  | Imputation budgétaire  |
|-----------|-------------------------------|---|----------------------|--------------------|---|------------------------|
| FIAS      | Coordination Urgence Migrants | Chez Ligue des Droits de l'Homme<br>34 cours de Verdun<br>A Lyon 2 <sup>ème</sup> | 3 000 €              | Affectée           | Accompagnement hébergement d'urgence 5 place Chardonnet | 65748/424/L<br>C 41273 |

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

**DELIBERE**

- 1- La subvention de 3000 euros à l'association Coordination urgence migrants est allouée.
- 2- Le montant de la subvention allouée, pour une somme de 3000 euros, sera financé à partir de l'enveloppe « FIAS » (article 65748, fonction 424, ligne de crédit n° 41273).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET